

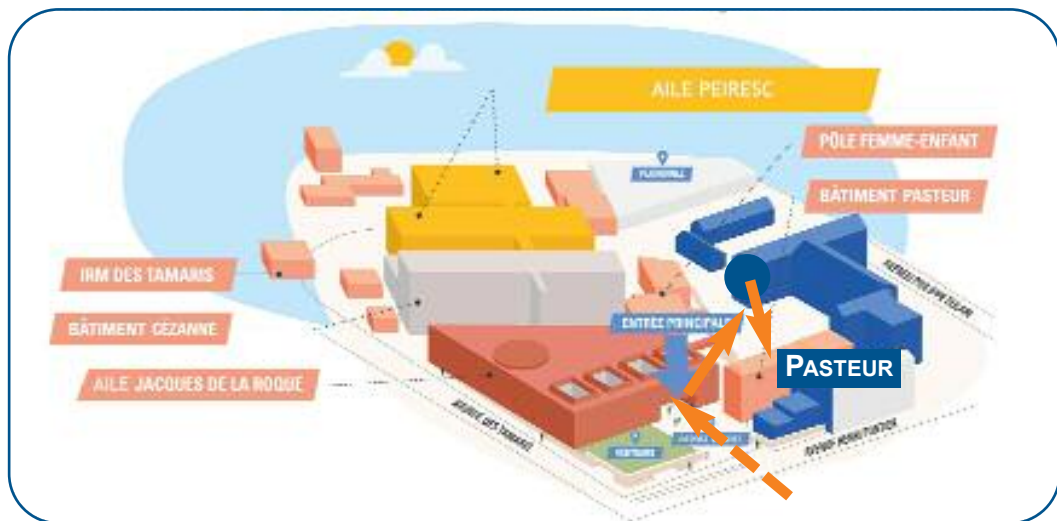
UNITÉ DE FERTILITÉ ET DE PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE DU PAYS D'AIX



Le service se trouve au 1^{er} étage du bâtiment Pasteur, entrée Est.

Pour vous orienter, veuillez suivre le panneau d'orientation installé sur le parvis de l'entrée principale de l'hôpital.

Pour vous rendre dans l'Unité de P.M.A., depuis le parking souterrain, traverser le parvis de l'entrée vers la droite, prendre le chemin entre le bâtiment Cézanne et le Centre de Radiothérapie, prendre les escaliers extérieurs sur la droite, puis tourner à droite en haut des escaliers.



CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS

AVENUE DES TAMARIS 13616 AIX-EN-PROVENCE CÉDEX

Tél. Standard : 04 42 33 50 00

Lignes bus : 7 – 10 – 11 – M2 – 12 – 21 – M3





ACTIVITES MEDICALES ET CHIRURGICALES

- INDUCTIONS SIMPLES DE L'OVULATION
- INSÉMINATIONS INTRA-UTÉRINES
- FÉCONDATION IN VITRO
- ICSI
- IMSI
- TRANSFERT D'EMBRYONS DÉCONGELÉS
- AUTOCONSERVATION DES SPERMATOZOÏDES
- VITRIFICATION DES EMBRYONS
- ECHOGRAPHIE
- HYSTÉROSONOSALPINGOGRAPHIE ET
HYSTÉROSONOGRAPHIE
- HYSTÉROSCOPIE
- COELIOSCOPIE

N° TELEPHONE : 04 42 33 55 66

N° TELECOPIE : 04 42 33 55 64

pma@ch-aix.fr

Les consultations et les échographies ont lieu sur RDV .

Cartes vitales et cartes de mutuelles (ou attestations de CMU) demandées lors du 1^{er} RDV.

Composition de l'équipe à retrouver sur le site Internet du CHI Aix-Pertuis
www.ch-aix.fr



ACTIVITES BIOLOGIQUES

- HORMONOLOGIE
- SPERMIOLOGIE : SPERMOGRAMMES, TESTS DE MIGRATION SURVIE, SPERMOCULTURES
- PRÉPARATION DE SPERME POUR INSÉMINATIONS
- FÉCONDATIONS IN VITRO (FIV), SANS ET AVEC MICRO-MANIPULATION (ICSI/ IMSI)
- CULTURES EMBRYONNAIRES J2 ET J5 (BLASTOCYSTES)
- CONGÉLATION / VITRIFICATION ET CRYOCONSERVATION DES EMBRYONS ET DES GAMÈTES

N° TELEPHONE : 04 42 33 55 65

N° TELECOPIE : 04 42 33 55 64

pma@labio.fr

Les résultats d'analyses effectuées par l'Unité sont consultables sur le site www.labio.fr

Les examens se font sur RDV.

Tout examen doit faire l'objet d'une prescription.

Cartes vitales, cartes de mutuelles (ou attestations de CMU) et, le cas échéant, attestation de 100 % (impérativement à jour) demandées lors de chaque RDV.